



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : vingt-huit avril à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Vincent BRINDEL, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	19
votants	22

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Monsieur Serge VOTA à Madame Anne-Marie WANIART,
Monsieur Alain PICQUENOT à Monsieur Sébastien BRUNO.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 30/04/2026 et de la publication sur le site internet le : 30/04/2026

Membre absent : Madame Solène PESCH.

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/50

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR
LE VOTE DES CFU 2025**

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, rappelle au conseil municipal que le Maire préside, de droit, le conseil municipal. Par dérogation au principe de droit par le maire, le conseil municipal doit ELIRE un président pour le débat et le vote du compte financier unique.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une désignation mais bien d'une élection. Cette élection du président de séance lors du débat et du vote du CFU doit donc être formalisée par une délibération spécifique.

Elle précise que si l'ordre du jour comprend d'autres sujets que le vote du CFU, elle conserve son rôle de présidente sur ces sujets.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/50 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

Il est donc proposé au conseil municipal d'élire un(e) président(e) spécial(e) pour le débat et le vote du compte financier unique, exercice 2025, du budget principal et du budget annexe de l'office de tourisme,

Monsieur François MATTON, adjoint, est élu à l'**UNANIMITÉ**, Président(e) de séance avec 22 voix « Pour ».

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE